

CERTIFICATION & RNCP

CQP - Certificat de Qualification Professionnelle

DÉFINITION

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle (et non par l'État). Il atteste de compétences précises pour exercer un métier reconnu par les employeurs de la branche.

Le CQP est l'autre voie de certification, à côté des Titres Pro et diplômes. Il est créé par les partenaires sociaux d'une branche (commerce, métallurgie, hôtellerie, etc.) pour répondre aux besoins concrets du secteur.

Différences avec un Titre Pro :

- Le CQP est reconnu par la branche, pas par l'État (même si certains CQP sont inscrits au RNCP).
- Il colle de très près aux pratiques du métier (formé avec les employeurs de la branche).
- Il est souvent plus court (3 à 9 mois) et plus opérationnel.

Quand le CQP a du sens : pour un métier de branche très ciblé (vendeur en bijouterie, conducteur de ligne de production agroalimentaire, agent commercial assurance). Le CQP rassure les employeurs de la branche : c'est leur certification.

Quand préférer un Titre Pro : si tu vises un métier transversal ou si tu veux pouvoir évoluer hors branche. Le Titre Pro a une portée plus large.

Financement : le CQP est généralement financé par l'OPCO de la branche, parfois par CPF si inscrit au RNCP.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Poitiers, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/cqp

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF